

Carte Communale

AMBERRE

Elaboration

Plan de zonage et Servitudes d'utilité publique

Planche n°1
échelle 1/5000

Dossier approuvé le 18 Avril 2003

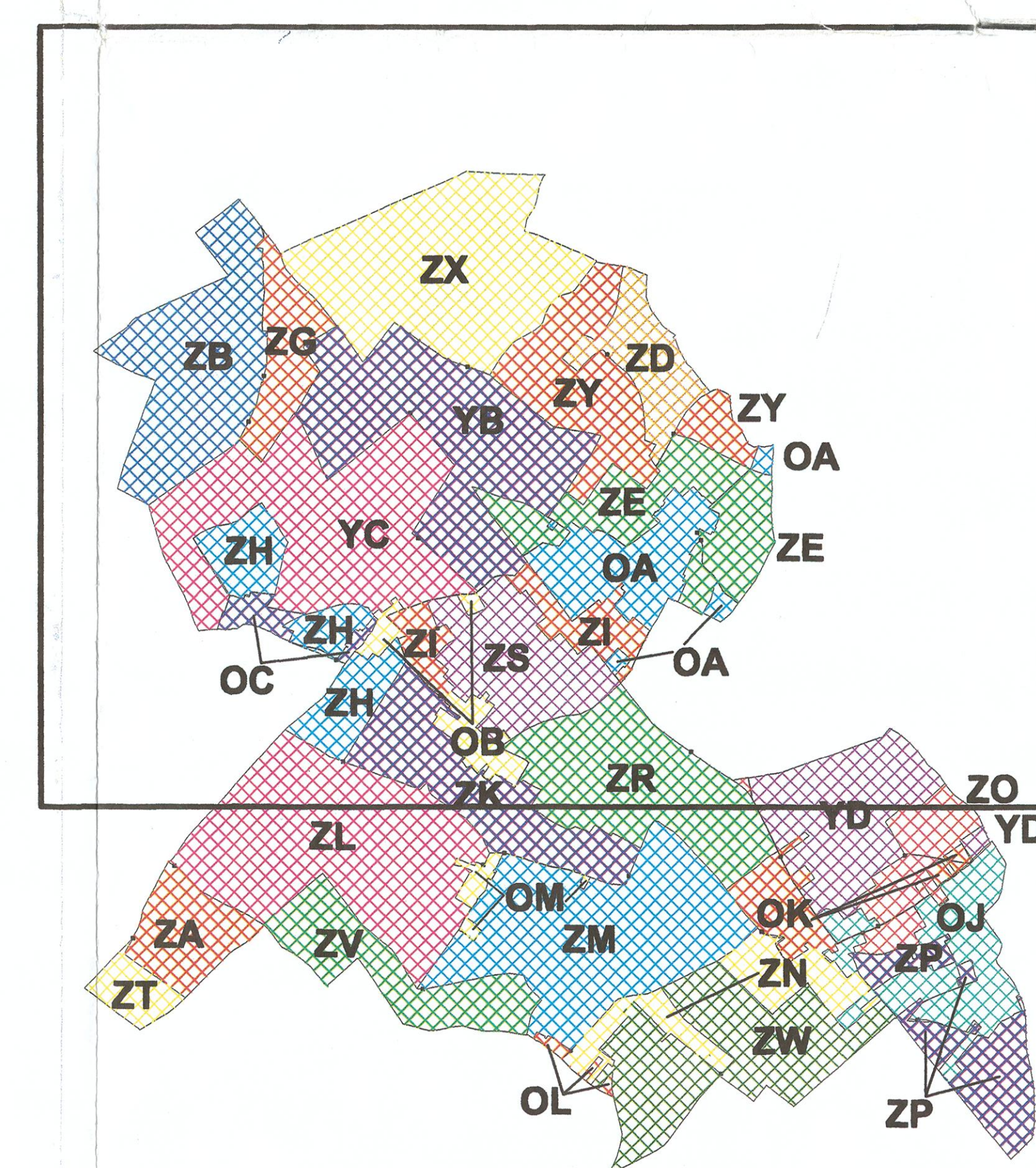
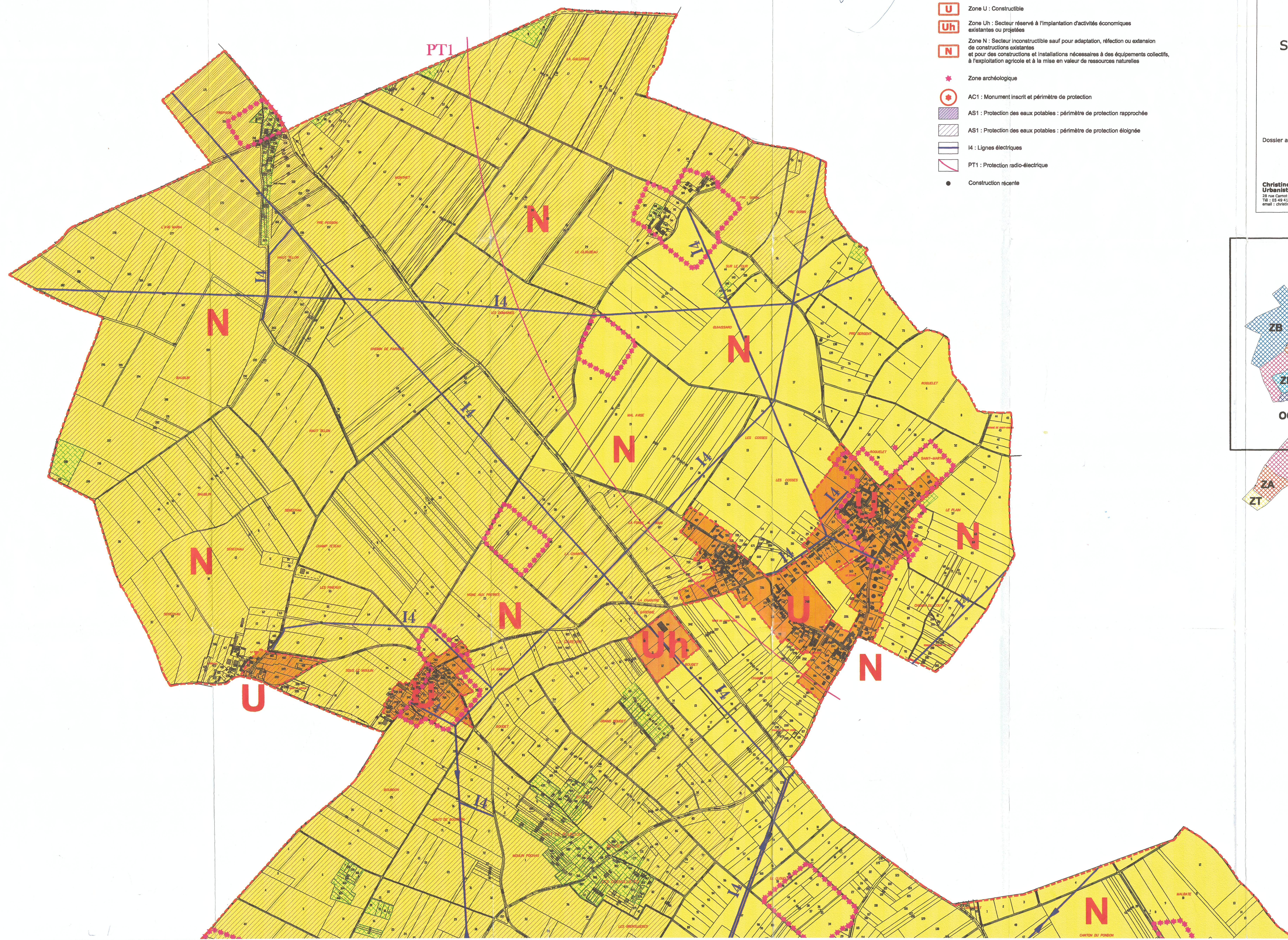
2

Christine Guérif
Urbaniste
28 rue Carnot - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 41 02 32 - Fax : 05 49 32 76 83
email : christine.guerif@cdco-nivernais.fr

Marie Cécile Allard
Architecte de paysages
29 rue Edouard Grimaux - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 37 93 03 - Fax : 05 49 39 22 97
email : marie-cecile.allard@bernyer.fr

LEGENDE

- Périmètre de commune
- Espace boisé
- Zone U : Constructible
- Zone Uh : Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques existantes ou projetées
- Zone N : Secteur inconstructible sauf pour adaptation, réfection ou extension de constructions existantes et pour des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole et à la mise en valeur de ressources naturelles
- ★ Zone archéologique
- AC1 : Monument inscrit et périmètre de protection
- AS1 : Protection des eaux potables : périmètre de protection rapprochée
- AS1 : Protection des eaux potables : périmètre de protection éloignée
- I4 : Lignes électriques
- PT1 : Protection radio-électrique
- Construction récente



Carte Communale

AMBERRE

Elaboration

Plan de zonage
Servitudes d'utilité publique

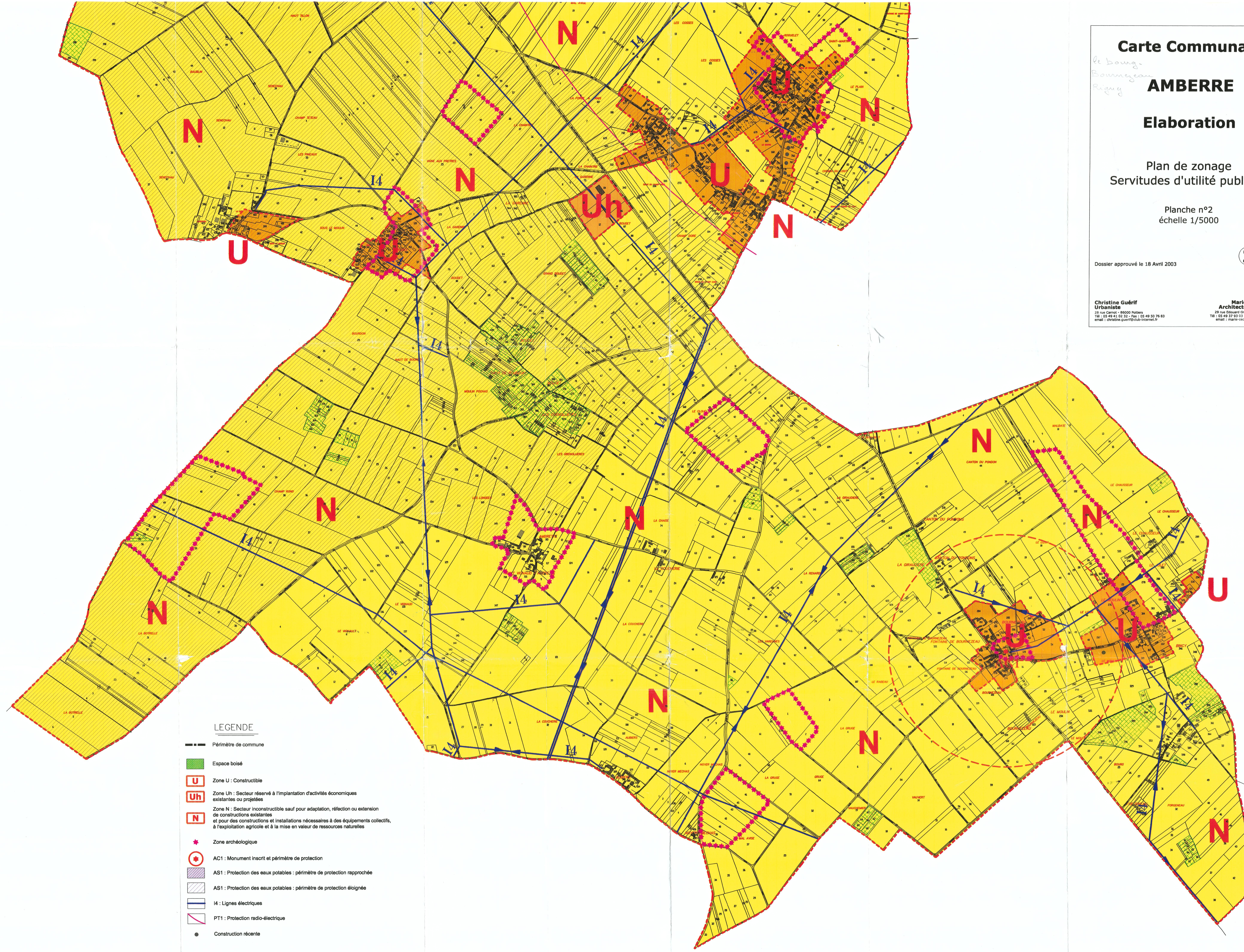
Planche n°2
échelle 1/5000

2

Dossier approuvé le 18 Avril 2003

Christine Guérif
Urbaniste
23 rue Carnot - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 41 02 32 - Fax : 05 49 50 76 83
email : christine.guerif@club-internet.fr

Marie Cécile Allard
Architecte de paysages
29 rue Edouard Grimaud - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 37 93 03 - Fax : 05 49 39 22 97
email : marie-cecile.allard@bertoyart.fr



- LEGENDE**
- Périmètre de commune
 - Espace boisé
 - U** Zone U : Constructible
 - Uh** Zone Uh : Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques existantes ou projetées
 - N** Zone N : Secteur inconstructible sauf pour adaptation, réfection ou extension de constructions existantes et pour des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole et à la mise en valeur de ressources naturelles
 - ★ Zone archéologique
 - ⊙ AC1 : Monument inscrit et périmètre de protection
 - ▨ AS1 : Protection des eaux potables : périmètre de protection rapprochée
 - ▤ AS1 : Protection des eaux potables : périmètre de protection éloignée
 - I4 : Lignes électriques
 - PT1 : Protection radio-électrique
 - Construction récente